



Communiqué de presse

21.06.2016

Le ministère de la Culture a lancé le 21 juin 2016 un concours artistique pour la réalisation des cartes de vœux de fin d'année du gouvernement. Le concours « Kreativ an d'Feierdeeg » est gratuit et ouvert à tous les artistes de nationalité luxembourgeoise ou résidant au Luxembourg.

Les artistes, professionnels ou non, sont appelés à concourir dans 2 catégories distinctes, selon le support choisi : carte de vœux papier (print) ou carte de vœux électronique (numérique). Dans la catégorie des cartes de vœux papier, 3 sous-catégories sont proposées en fonction des techniques utilisées : « peinture, dessin, gravure », « photographie » et « graphisme ».

Les artistes ont jusqu'au 5 août 2016 à 16 heures pour envoyer leur projet accompagné du formulaire de participation, par voie électronique à l'adresse suivante : concours@mc.etat.lu. Une seule création par catégorie est autorisée.

A l'issue du dépôt des projets, le jury se réunira afin de sélectionner un maximum de 6 projets par sous-catégorie dans la catégorie des cartes de vœux papier. Les œuvres présélectionnées seront présentées sur le site internet du ministère de la Culture (www.gouvernement.lu/mc) et soumises à un vote en ligne du public, ouvert du 20 août au 11 septembre 2016. Concernant la catégorie des cartes de vœux électroniques, le jury désignera le lauréat.

A l'issue du concours, les projets ayant reçu le plus de votes dans leur sous-catégorie respective ainsi que celui désigné par le jury seront appelés à illustrer les cartes de vœux de fin d'année 2016 du gouvernement. Les auteurs des 4 projets retenus remporteront un prix de 1.500 euros chacun.

Une exposition montrant tous les projets remis et respectant le règlement du concours sera organisée au mois de décembre. La forme et la date de cette exposition seront communiquées au public après la clôture du vote en ligne.

Le règlement complet du concours « Kreativ an d'Feierdeeg » et le formulaire de participation sont disponibles sur le site du ministère de la Culture : www.gouvernement.lu/mc